

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

*Président de l'Union*

Moroni, le 28 JUN 2018

**DECRET N° 18 - 053 / PR**

Abrogeant et remplaçant le décret N°17-083/PR du 17 juillet 2017, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée, notamment en son article 16 ;
- VU le Décret N°17- 083/PR du 17 juillet 2017, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores ;

## DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions du décret N°17-083/PR du 17 juillet 2017, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétariats d'Etat de l'Union des Comores, sont abrogées et remplacées par celles qui suivent.

**ARTICLE 2** : Les Vice-présidents de l'Union des Comores sont chargés respectivement des Ministères ci-après cités :

**2.1. Monsieur DJAFFAR AHMED SAID HASSANI**

Vice-président chargé du Ministère de la cohésion sociale.

**2.2 Monsieur MOUSTADROINE ABDOU**

Vice-président chargé du Ministère de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

**2.3 Monsieur ABDALLAH SAID SAROUMA**

Vice-président chargé du Ministère des Transports, du Tourisme, des Poste et Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

**ARTICLE 3** : Sont nommés Ministres, les personnes dont les noms suivent :

**3.1. Monsieur SAID ALI SAID CHAYHANE**

Ministre des Finances et du Budget, chargé de l'Economie, des Investissements, de l'Industrie, du Secteur privé et des Affaires foncières.

**3.2. Monsieur SOUEF MOHAMED EL AMINE**

Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, Chargé des Comoriens de l'Etranger.



**3.3. Monsieur MOHAMED DAOUDOU**

Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement.

**3.4. Monsieur SALIME MOHAMED ABDEREMANE**

Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche.

**3.5 Monsieur MOUSSA MAHOMA**

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Affaires Islamiques, des Administrations Publiques et des Droits Humains.

**3.6 Dr RASHID MOHAMED MBARAKA FATMA**

Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.

**3.7 Monsieur SALIM MAHAMOUD**

Ministre de la Jeunesse, des sports, de l'Emploi, de l'Artisanat, de l'Insertion Professionnelle, des Arts et de la Culture.

**ARTICLE 4 :** Sont nommés Secrétaires d'Etat et participent au Conseil des Ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :

**4.1. Dr HAMIDOU KARIHILA**

Secrétaire d'Etat, chargé de la Coopération avec le Monde Arabe, auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, chargé des Comoriens de l'Etranger.

**4.2. Monsieur WAHADI MADI**

Secrétaire d'Etat chargé des associations et réseaux d'entraide sociale auprès du Vice-Président chargé du Ministère de la Cohésion Sociale.

**4.3. Monsieur SOULAIMANA KAAMBI**

Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme auprès du Vice-Président chargé du Ministère des Transports, du Tourisme, des Poste et Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

**4.4. Monsieur MMADI KAPACHIA**

Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme auprès du Vice-Président chargé du Ministère de l'Energie, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

**ARTICLE 5 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

